CO-CONSTRUCTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mairie de Saint-Martin d'Uriage
Place de la Mairie
38410 Saint-Martin-d'Uriage

Lauréat **(3 étoiles)** des Trophées de la Participation et de la Concertation 2018

www.mairie.saintmartinduriage.fr
www.blog.smuplu.fr

CONTACTS

Aurélie GAUSSORGUES, responsable service urbanisme
aurelie.gaussorgues@mairie-saintmartinduriage.fr

Adélaïde BOELLE, responsable agence de participation citoyenne missionnée
adelaide@architecture-in-vivo.com

À RETENIR

- Co-construire avec les citoyens et les acteurs du territoire un document (PLU) souvent relégué à son volet technique ;
- La mise en place d'un carnet de bord numérique (blog) permettant une transparence de la démarche et une restitution de l'ensemble des temps de concertation ;
- 1500 participations comptabilisées (sur 5000 habitants) ;
- Un quart du budget total de la révision consacré au volet participation.

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Saint-Martin d'Uriage, située à proximité de Grenoble, est une ville de 5 600 habitants qui s'étend sur une superficie de 3 600 hectares. Station touristique et thermale, Saint-Martin d'Uriage a connu une forte augmentation de sa population sur la deuxième moitié du XXème siècle et au début du XXIème siècle : sa population a plus que doublé en 20 ans, presque quadruplé en 40 ans.

Sous l'influence de l'agglomération grenobloise, son territoire s'est urbanisé : c'est une commune résidentielle à l'habitat majoritairement constitué de maisons individuelles. Ses habitants, pour la plupart ont leur activité et étudient dans l'agglomération grenobloise.

PRÉSENTATION DU PROJET

La révision d'un plan local d'urbanisme est souvent vécue par les équipes municipales comme une procédure complexe, réglementaire et laborieuse. Pour réaliser la révision du PLU de la ville, les élus de Saint-Martin d'Uriage ont souhaité se saisir de ce temps de réflexion pour initier des espaces de débat public et fonder une culture partagée liée à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le paysage, l'architecture et le patrimoine. Il a donc été décidé d'inviter les habitants et les acteurs du territoire à co-construire le nouveau PLU, document le plus souvent relégué à son volet technique.

Le cahier des charges rédigé pour sélectionner une équipe en charge de la révision du PLU incluait un volet « concertation » qui démontrait la nécessité d'inclure une compétence concertation/médiation aux côtés d'un urbaniste mandataire, d'un architecte, d'un expert environnement et d'un expert patrimoine.

DES ACTIONS DE CONCERTATION EN AMONT DU PLU

En amont des actions menées dans le cadre du PLU, une charte de la concertation a été rédigée et diffusée pour cadrer la démarche. Elle comprend notamment les acteurs sollicités ainsi que les objectifs et les actions de concertation prévues. Depuis le lancement de la démarche, la ville a mis en place un blog, www.smuplus.fr, avec l'appui de l'agence Architecture in vivo qui mène les actions de concertation. Ce blog propose la restitution de tous les temps

de concertation, le téléchargement des documents en cours, des pages de contenus pédagogiques autour du PLU ainsi qu'un agenda des prochaines rencontres.

Un diagnostic partagé a également été réalisé par la ville. Une rencontre publique réunissant plus de 350 personnes a permis de lancer ce diagnostic. De nombreuses actions ont été réalisées pour l'établir :

- Ateliers participatifs avec manipulation de maquettes, arpentage collectif du territoire, etc.
- Actions dans les écoles destinées aux jeunes habitants avec une sensibilisation à l'urbanisme, à la conception de projets pour les hameaux et présentation de leurs production aux élus et concepteurs
- Entretien avec l'ensemble des Conseils de Hameaux
- Carte collaborative en ligne permettant à chacun de géo-localiser en ligne ses repères, ses idées, ses parcours, ses difficultés, ses envies, etc.
- Temps de médiation sur les marchés
- Atelier avec les acteurs économiques
- Rencontre publique de restitution du diagnostic introduite par un parcours restituant l'ensemble des actions menées en phase de diagnostic et leurs productions (cartes sensibles du territoire, collage des enfants, etc.).

Ce diagnostic partagé a permis de poser les jalons de la révision du PLU voulue participative par l'équipe municipale.

LA CONCERTATION MISE EN ŒUVRE À CHAQUE ÉTAPE

La révision du PLU s'accompagne de la mise en place d'autres documents qu'il faut également retravailler. On peut citer notamment le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Concernant le PADD, des ateliers de co-construction ont été mis en place avec un groupe constitué de 40 habitants (20 volontaires et 20 tirés au sort sur les listes électorales). Inaugurée par un café d'urbanisme sur la place du village (avec deux chercheurs invités pour échanger autour des questions des communes périurbaines), une Tournée d'été du PLU a été organisée sur tout l'été 2017, avec une exposition itinérante dans les hameaux, présentant un portrait de territoire et le PADD.

Pour les OAP, des ateliers-parcours sur 3 thématiques clés ont été mis en œuvre : le patrimoine, les cheminements doux et les divisions parcellaires. Des réunions de présentation des orientations d'aménagement et de programmation secto-

rielles ont été organisées pour les riverains et les propriétaires concernés ainsi que des réunions de secteurs pour présenter précisément le nouveau zonage par grands secteurs de la commune et récolter les derniers retours des habitants.

Enfin, une rencontre publique a été organisée pour présenter le nouveau PLU et des rendez-vous individuels en mairie ont été organisés pour les personnes le souhaitant.

UN BILAN POSITIF

Le bilan de la concertation montre une démarche de co-construction efficiente : les apports et l'expertise des habitants ont permis d'alimenter le travail des concepteurs et des élus tout au long de la démarche et des étapes clés de la révision.

Lors de la phase du PADD et de ses ateliers, le pari a été fait de laisser « carte blanche » aux habitants, accompagnés par l'équipe, pour proposer des axes et des objectifs aux élus, objectifs intégrés aujourd'hui pour les deux tiers dans le PADD final. Par ailleurs, les réunions de secteurs finales ont monté qu'une acculturation forte de la population menée pendant deux ans a permis d'avoir des échanges constructifs sur des sujets souvent à haute tension.

La démarche a aussi évolué : si dans la méthodologie initiale, les actions se concentraient sur les phases diagnostic et PADD, les élus ont souhaité initier de nouveaux temps et assurer la continuité de la co-construction sur les phases techniques. La stratégie a été revue à chaque fin de phase pour répondre aux demandes des habitants mobilisés et souhaitant poursuivre la concertation.

SATISFACTIONS ET DIFFICULTÉS

- Une concertation mise en place sur tous les documents constituant le Plan Local d'Urbanisme.

- Plus de 1500 participations pour une ville comptant 5000 habitants.

- Une diversification des outils et actions pour étendre la démarche à tous les citoyens jusqu'aux jeunes habitants.

- Une difficulté initiale : faire accepter aux participants habitués aux démarches de concertation réglementaire, des formats décalés et innovants.

ÉTAPES DU PROJET

ÉTAPE 1

Rédaction et diffusion d'une charte de la concertation pour cadrer la démarche

ÉTAPE 2

Diagnostic partagé comprenant des réunions publiques, des ateliers participatifs de co-construction, des outils comme une carte collaborative en ligne, du présentiel sur les marchés, etc.

ÉTAPE 3

Co-construction du Plan d'Aménagement et de Développement Durables : ateliers de co-construction avec des citoyens volontaires et tirés au sort, exposition itinérante dans les hameaux, etc.

ÉTAPE 4

Définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation : ateliers-parcours, réunions de présentation, rencontre publique de restitution du nouveau PLU, etc.

Cette publication est sous licence Creative Commons - BY- SA. Vous pouvez reproduire, diffuser et modifier cette publication à condition de citer la source et de publier toute adaptation sous les mêmes conditions que cette publication.